

29.—Recettes, dépenses, opérations et millage des compagnies de messageries, par compagnie, 1938 et 1939

Année et compagnie	Recettes brutes	Frais d'exploitation	Coût des privilèges	Recettes nettes d'exploitation	Millage exploité
	\$	\$	\$	\$	milles
1938					
Canadian National Railways.....	8,642,605	5,053,354	3,829,366	-240,115	24,132
Canadian Pacific Express.....	8,433,444	4,972,612	3,311,802	149,030	35,638
Northern Alberta Railways.....	116,639	43,460	62,812	10,367	928
Railway Express Agency.....	481,789	255,903	213,147	12,739	4,326
Totaux, 1938.....	17,674,477	10,325,329	7,417,127	-67,979	65,024
1939					
Canadian National Railways.....	9,781,542	5,187,277	4,350,257	244,008	24,092
Canadian Pacific Express.....	9,048,552	5,133,684	3,707,206	207,662	36,026
Northern Alberta Railways.....	112,553	43,105	60,088	9,360	927
Railway Express Agency.....	467,444	258,870	195,667	12,907	4,345
Totaux, 1939.....	19,410,091	10,622,936	8,313,218	473,937	65,390

30.—Opérations des compagnies de messageries en envois et virements de fonds, 1935-39

Description	1935	1936	1937	1938	1939
	\$	\$	\$	\$	\$
Mandats circulaires, intérieur.....	44,560,510	52,581,553	56,083,053	} 58,052,764	58,297,159
Mandats circulaires, étranger.....	502,438	577,720	734,558		
Chèques de voyageur, intérieur.....	2,997,849	3,150,798	3,400,957	} 4,292,133	3,309,588
Chèques de voyageur, étranger.....	1,186,495	1,593,840	1,518,306		
Encaissements sur livraison (C.O.D.).....	4,839,649	5,007,286	5,182,043	5,222,586	5,066,584
Mandats télégraphiques.....	249,173	212,860	206,838	251,406	164,068
Autres formes de virements de fonds.....	492,967	424,863	397,527	357,703	220,234
Totaux.....	54,829,081	63,548,920	67,523,282	68,176,592	67,057,633

PARTIE III.—TRANSPORT ROUTIER*

Comme le récent développement des routes au Canada a eu pour but presque exclusif de fournir une assise au trafic des véhicules-moteur, les routes et les véhicules-moteur sont traités comme des traits caractéristiques d'un même mode de transport. Après une section préliminaire qui résume brièvement les règlements provinciaux concernant les véhicules-moteur et la circulation automobile, le sujet du transport routier est traité en entier sous les rubriques: facilités, finances et trafic, de la même manière que dans l'exposé des autres modes de transport.

Section 1.—Règlements provinciaux des véhicules-moteur et de la circulation†

NOTA.—Dans cette section, il est évidemment impossible d'inclure en détail tous les règlements en force dans chaque province. Le but est de fournir seulement les informations générales les plus importantes. Voir pp. 577-578 pour sources d'information sur règlements détaillés propres à chaque province. Voir aussi 'Voie et véhicules-moteur au Canada', bulletin annuel publié par le Bureau Fédéral de la Statistique, que l'on peut se procurer chez le Statisticien du Dominion, au prix de 25 cents.

Généralités.—Les permis de véhicule automobile et la réglementation de la circulation relèvent des gouvernements provinciaux. Les règlements qui s'appliquent à toutes les provinces se résument comme il suit:—

* Sauf indication contraire, le contenu de cette partie a été révisé par G. S. Wrong, B.Sc., chef de la Branche des Transports et Utilités Publiques du Bureau Fédéral de la Statistique.

† Le contenu de cette section a été révisé par les fonctionnaires qui administrent les lois et règlements concernant l'automobilisme dans chaque province.